

UE Spécialisation 2 : réglementations du milieu sportif



ECTS
3 crédits



Composante
Faculté
humanités,
santé, sport,
sociétés (H3S)

- > **Langue(s) d'enseignement:** Français
- > **Ouvert aux étudiants en échange:** Non

Présentation

Description

L'UE Réglementation du milieu sportif vise à :

- approfondir les connaissances institutionnelles acquises en première année,
- aborder les principaux aspects juridiques et réglementaires de l'environnement de l'intervenant professionnel du champ sportif
- circonscrire les principaux acteurs publics et privés du mouvement sportif français

Objectifs

- Développer une connaissance des institutions sportives permettant d'appréhender la nature et le sens des politiques sportives publiques
- Connaître les contours du cadre législatif et réglementaire de l'intervenant professionnel dans le milieu sportif .
- Savoir où et comment puiser l'information institutionnelle, juridique et réglementaire nécessaire à l'exercice professionnel en toute sérénité.

Heures d'enseignement

| | | |
|--|-----------------------------------|------|
| UE Spécialisation 2 : réglementation du milieu sportif CM | CM | 1,5h |
| UE Spécialisation 2 : réglementation du milieu sportif CM/ TD | Cours magistral - Travaux dirigés | 4,5h |
| UE Spécialisation 2 : réglementation du milieu sportif TD | TD | 3h |

Pré-requis recommandés

Maîtriser les contenus abordés en L1 dans l'UE 15 connaissance du milieu associatif et fédéral

Contrôle des connaissances

Première Session :

CCF 1 : écrit 15 minutes : coefficient 0,25

CCF 2 : écrit 15 minutes : coefficient 0,25

CT : oral 10 minutes (présentiel ou vidéo fournie) : coefficient 0,50

Seconde Chance :

CT : oral 10 minutes (présentiel ou vidéo fournie) : coefficient 1

Syllabus

Le CM introduit le fonctionnement de l'UE, le mode d'évaluation et précise le travail demandé aux étudiants pendant le semestre. Il apporte les premiers éléments de connaissances.

Les RGG sont des temps interactifs entre l'enseignant et les étudiants qui précise les contenus acquis préalablement en distanciel. Ils supportent les deux CC.

Les TD permettent aux étudiants d'avancer sur la formalisation de leur support d'oral (CT). L'enseignant oriente vers des sources utiles et aide dans la structuration.

Évaluation initiale / Session principale - Épreuves

| Libellé | Nature de l'enseignement | Type d'évaluation | Nature de l'épreuve | Durée (en minutes) | Nombre d'épreuves | Coefficient de l'épreuve | Remarques |
|---------|--------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|-----------|
| | UE | CC | Ecrit | 15 | 2 | 0.25 | |
| | UE | CT | Oral | 10 | | 1 | |

Seconde chance / Session de rattrapage - Épreuves

| Libellé | Nature de l'enseignement | Type d'évaluation | Nature de l'épreuve | Durée (en minutes) | Nombre d'épreuves | Coefficient de l'épreuve | Remarques |
|---------|--------------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-------------------|--------------------------|-----------|
| | UE | CT | Oral | 12 | | | |

Compétences visées

- Savoir se situer sur le plan juridique et institutionnel lors de l'exercice de son activité d'encadrement,
- Connaître les principaux textes de référence fixant le cadre réglementaire des pratiques ou de l'encadrement sportif
- Appréhender le mouvement sportif français au niveau de ses constituants publics et privés ainsi que les articulations liant ceux-ci.

Bibliographie

Code du Sport, CCNS, Site du Ministère Jeunesse et Sports, Legifrance.fr, guide pratique de l'association...

Infos pratiques

Contacts

Secrétariat de scolarité

Cendrine Parinello

Responsable pédagogique

Johann Morel

✉ johann.morel@univ-grenoble-alpes.fr

Campus

› [Grenoble - Domaine universitaire](#)

› [Valence - Briffaut](#)